

No. 273.

1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1855.

BILL.

Acte pour amender les lois de tempérance.

Reçu et lu, la première fois, mercredi, 7 mars
1855.

Seconde lecture, lundi, 12 mars 1855.

M. LABERGE.

QUEBEC :
IMPRIMES PAR LOVELL ET LAMOUREUX,
RUE LA MONTAGNE.